RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01491
Numéro SIREN : 478 997 216
Nom ou dénomination : DETOWIN

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2020 sous le numéro de dépôt 14634

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

SAS DETOWIN
203 rue Pierre Mauroy
59000 Lille

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : DETOWIN

Numéro RCS : 478 997 216
Numéro Gestion : 2004B01491

Forme Juridique : Société par actions simplifiée
Adresse: 203 rue Pierre Mauroy
59000 Lille

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2019
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 14/10/2020
Sous le numéro : 14634

Délivré à Lille-Métropole le 17 novembre 2020

Le Greffier,

Bilan Actif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

SAS DETOWIN

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	1 347 600	179 000	1 168 600	1 297 600
Autres immobilisations incorporelles	28 232	28 232		180
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**1 375 832**	**207 232**	**1 168 600**	**1 297 780**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	1 396 389	1 098 692	297 697	246 214
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	20 000		20 000	72 138
TOTAL immobilisations corporelles :	**1 416 389**	**1 098 692**	**317 697**	**318 353**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	82 441		82 441	80 488
TOTAL immobilisations financières :	**82 441**		**82 441**	**80 488**
ACTIF IMMOBILISÉ	**2 874 663**	**1 305 924**	**1 568 739**	**1 696 620**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	1 060 681	22 118	1 038 563	775 738
TOTAL stocks et en-cours :	**1 060 681**	**22 118**	**1 038 563**	**775 738**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	9 671		9 671	3 095
Créances clients et comptes rattachés	1 857 967		1 857 967	1 760 504
Autres créances	439 409		439 409	513 743
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**2 307 047**		**2 307 047**	**2 277 342**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	216 000		216 000	16 000
Disponibilités	1 029 149		1 029 149	1 097 469
Charges constatées d'avance	294 664		294 664	108 699
TOTAL disponibilités et divers :	**1 539 813**		**1 539 813**	**1 222 169**
ACTIF CIRCULANT	**4 907 541**	**22 118**	**4 885 423**	**4 275 249**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**7 782 204**	**1 328 042**	**6 454 162**	**5 971 869**

Ludovic TIBERGHIEN
Commissaire aux comptes
59110 LA MADELEINE
Tél. 03 20 39 33 47 - Fax 03 20 63 92 21
Mail : ltiberghien@valoxy.fr

© Sage

Bilan Passif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

SAS DETOWIN

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			44 806	23 853
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			579 991	579 991
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			728 074	419 049
		TOTAL situation nette :	**2 352 871**	**2 022 893**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			54 335	40 608
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**2 407 206**	**2 063 501**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			269 616	328 871
Emprunts et dettes financières divers			93	91
		TOTAL dettes financières :	**269 709**	**328 962**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				5 026
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			3 026 590	2 762 641
Dettes fiscales et sociales			750 495	811 657
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			162	82
		TOTAL dettes diverses :	**3 777 247**	**3 574 380**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
		DETTES	**4 046 956**	**3 908 368**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**6 454 162**	**5 971 869**

Ludovic TIBERGHIEN
Commissaire aux comptes
81, rue du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE
Tél. 03 20 39 33 47 - Fax 03 20 63 92 21
Mail : ltiberghien@valoxy.fr

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

SAS DETOWIN

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises	9 253 575		9 253 575	9 185 121
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 366 912		2 366 912	1 946 445
Chiffres d'affaires nets	**11 620 487**		**11 620 487**	**11 131 567**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			63 483	36 056
Autres produits			936	137
PRODUITS D'EXPLOITATION			**11 684 906**	**11 167 760**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			7 652 051	7 569 287
Variation de stock de marchandises			(269 549)	(201 819)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			(667)	(444)
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 346 968	1 083 402
TOTAL charges externes :			**8 728 803**	**8 450 425**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			59 275	70 608
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 213 141	1 367 892
Charges sociales			394 711	489 542
TOTAL charges de personnel :			**1 607 852**	**1 857 433**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			108 767	113 175
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			22 118	15 394
Dotations aux provisions pour risques et charges			129 000	50 000
TOTAL dotations d'exploitation :			**259 885**	**178 569**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			775	10 472
CHARGES D'EXPLOITATION			**10 656 591**	**10 567 508**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**1 028 315**	**600 252**

Ludovic TIBERGHIEN
Commissaire aux comptes
81, rue du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE
Tél. 03 20 39 33 47 - Fax 03 20 63 92 21
Mail : ltiberghien@valoxy.fr

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SAS DETOWIN

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**1 028 315**	**600 252**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	158	155
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	158	**155**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 406	5 620
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	5 406	**5 620**
RÉSULTAT FINANCIER	**(5 248)**	**(5 464)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**1 023 067**	**594 788**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 505	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 149	13 468
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	17 654	**13 468**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 382	19 117
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	2 382	**19 117**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**15 272**	**(5 649)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	310 265	170 090
TOTAL DES PRODUITS	**11 702 717**	**11 181 383**
TOTAL DES CHARGES	**10 974 643**	**10 762 334**
BÉNÉFICE OU PERTE	**728 074**	**419 049**

Ludovic TIBERGHIEN
Commissaire aux comptes
81, rue du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE
Tél. 03 20 39 33 47 - Fax 03 20 63 92 21
Mail : ltiberghien@valoxy.fr

© Sage

Annexe des comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 454 162 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 728 074 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code du commerce et du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat et les frais accessoires tels que les frais de transport et autres coûts directement attribuables au coût d'achat. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer le coût d'achat. Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum, une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage des fonds commerciaux est inférieure à sa valeur nette comptable.

Ludovic **TIBERGHIEN**
Commissaire aux comptes
81, rue du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE
Tél. 03 20 39 33 47 - Fax 03 20 63 92 21
Mail : ltiberghien@valoxy.fr

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet évènement.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

A la date d'établissement de ses comptes, l'entreprise a constaté une baisse du chiffre d'affaires de 12 % sur la période comprise entre le 1er janvier 2020 et la date d'établissement des comptes. Elle a été contrainte de fermer ses 8 boutiques pendant 8 semaines.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour 100 % du personnel
- Obtention d'un prêt garanti par l'état pour 650 000 Euros.
- Report de l'échéance fiscale d'acompte IS du 15 Mars

Eu égard à ces mesures, à la date d'arrêté des comptes (le 29 Juin 2020), l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Ludovic TIBERGHIEN
Commissaire aux comptes
81, rue du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE
Tél. 03 20 39 33 47 - Fax 03 20 63 92 21
Mail : ltiberghien@valoxy.fr

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 784 600 €

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Prov.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	784 600	179 000	605 600	
Fonds réévalué				
Fonds reçu en apport				
TOTAL	***784 600***	***179 000***	***605 600***	

Une provision pour dépréciation du fonds de commerce de l'établissement d'Abbeville Centre Commercial est constatée au 31/12/2019 pour un montant de 129 000 €.

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 874 663 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 375 832			1 375 832
Immobilisations corporelles	1 419 136	180 070	182 817	1 416 389
Immobilisations financières	80 488	1 954		82 442
TOTAL	***2 875 456***	***182 024***	***182 817***	***2 874 663***

Amortissements et provisions d'actif = 1 126 924 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	28 053	180		28 232
Immobilisations corporelles	1 100 783	108 587	110 679	1 098 692
Immobilisations financières				
TOTAL	***1 128 835***	***108 767***	***110 679***	***1 126 924***

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Droit au bail	563 000	0	563 000	Non amort.
Fonds commercial	784 600	0	784 600	Non amort.
Autres immobilisations incorporelles	28 232	28 232	0	1 ans
Agencements siège	42 186	42 186	0	5 ans
Agencements Aire /Lys	101 529	100 404	1 125	De 3 à 5 ans
Agencements Hazebrouck	129 038	127 946	1 092	De 3 à 5 ans
Agencements Abbeville	113 743	112 683	1 060	5 ans
Agencements Abbeville CCO	4 000	1 089	2 911	5 ans

Ludovic TIBERGHIEN
Commissaire aux comptes
81, rue du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE
Tél. 03 20 39 33 47 - Fax 03 20 63 92 21
Mail : ltiberghien@valoxy.fr

Agencements Amiens	174 118	169 639	4 479	5 ans
Agencements Auchy	104 555	18 563	85 992	5 ans
Agencements Armentières	119 283	47 924	71 359	5 ans
Agencements Saint Omer	82 788	69 685	13 103	5 ans
Matériel de transport	29 544	29 544	0	3 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	49 474	47 292	2 182	3 ans
Mat info et bureau Aire	4 945	4 778	167	3/5 ans
Mat info et bureau Hazebrouck	8 243	7 823	420	3 ans
Mat info et bureau abbeville	10 816	9 501	1 315	3 ans
Mat info et bureau Abb.2	1 007	661	346	3 ans
Mat info et bureau Amiens	6 247	5 597	650	3 ans
Mat info et bureau Auchy	8 822	8 655	167	3 ans
Mat info et bureau Armentières	4 809	4 300	509	3 ans
Mat info et bureau St Omer	2 385	1 934	451	3 ans
Mobilier siège	79 666	66 621	13 045	5 ans
Mobilier Aire	34 488	32 911	1 577	3/5ans
Mobilier Hazebrouck	37 274	35 698	1 576	3/5ans
Mobilier Abbeville	54 917	53 406	1 511	3/5ans
Mobilier Abbeville cco	1 900	389	1 511	5 ans
Mobilier Amiens	33 830	33 830	0	5 ans
Mobilier Auchy	53 274	11 207	42 067	5 ans
Mobilier Armentières	76 796	32 579	44 217	5 ans
Mobilier Saint Omer	26 712	21 847	4 865	5 ans
Immo en cours Agencement	20 000		20 000	
Immo en cours Mobilier				
TOTAL	*2 792 221*	*1 126 924*	*1 665 297*	

Etat des créances = 2 684 152 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	82 441		82 441
Actif circulant et charges d'avance	2 601 711	2 601 711	
TOTAL	*2 684 152*	*2 601 711*	*82 441*

Provisions pour dépréciation = 22 118 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stock et en cours	15 394	22 118	15 394		22 118
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL	*15 394*	*22 118*	*15 394*		*22 118*

Ludovic TIBERGHIEN
Commissaire aux comptes
81, rue du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE
Tél. 03 20 39 33 47 - Fax 03 20 63 92 21
Mail : ltiberghien@valoxy.fr

Produits à recevoir par postes du bilan = 1 868 611 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 854 054
Autres créances	14 557
Disponibilités	
TOTAL	*1 868 611*

Charges constatées d'avance = 294 664 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Ludovic **TIBERGHIEN**
Commissaire aux comptes
81, rue du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE
Tél. 03 20 39 33 47 - Fax 03 20 63 92 21
Mail : ltiberghien@valoxy.fr

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 000 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val.nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100 000	10.00	1 000 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***100 000***	***10.00***	***1 000 000***

Etat des dettes = 4 046 956 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	269 616	135 598	134 018	
Dettes financières diverses	92	92		
Fournisseurs	3 026 591	3 026 591		
Dettes fiscales et sociales	750 495	750 495		
Avances et acomptes				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	162	162		
Produis constatés d'avance				
TOTAL	***4 046 956***	***3 912 938***	***134 018***	

Charges à payer par postes du bilan = 353 744 €

Charges à payer	Montant
Emprunt et dettes étab. crédit	
Emprunt et dettes financières div	
Fournisseurs	180 112
Dettes fiscales et sociales	173 632
Autres dettes	
TOTAL	***353 744***

Ludovic **TIBERGHIEN**
Commissaire aux comptes
81, rue du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE
Tél. 03 20 39 33 47 - Fax 03 20 63 92 21
Mail : ltiberghien@valoxy.fr

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 11 620 487 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	9 253 575	79.63 %
Prestations de services	2 366 912	20.37 %
TOTAL	***11 620 487***	***100.00 %***

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 310 265 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	1 028 315	307 270	721 045
Résultat financier	- 5 248	- 1 568	- 3 680
Résultat exceptionnel	15 272	4 563	10 709
Participation des salariés			
TOTAL	***1 038 339***	***310 265***	***728 074***

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens	7	
Employés	31	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	4	
TOTAL	***44***	***0***

Ludovic **TIBERGHIEN**
Commissaire aux comptes
81, rue du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE
Tél. 03 20 39 33 47 - Fax 03 20 63 92 21
Mail : ltiberghien@valoxy.fr

Autres informations complémentaires

Engagement en matière de pensions et retraites :

Les engagements calculés en matière de retraite au 31/12/2019 s'élèvent à **89 633 €** en tenant compte d'un taux d'actualisation de 1.96% brut (taux de produits financiers sur le fonds), d'un coefficient de turn over selon l'âge et d'un départ à la retraite à 63 ans .

Montant des honoraires de commissariat aux comptes : **9 930 € HT**

Nantissements sur fonds de commerce :

Prêts	**08657994 BPN**	**08690687 BPN**	**08690686 BPN**	**08704970 BPN**
Objet du prêt	FDC Longuenesse	FDC Abbeville Cc	FDC Armentières	FDC Auchy
Montant emprunté	**450 k€**	**130 k€**	130 k€	**125 k€**
Encours au 31/12/2019	47 k€	36 k€	83 k€	103 k€
GARANTIE				
Nantissement	450 K€	130 k€	130 k€	125 k€
Garantie OSEO/BPI	30%	50 %	40 %	40 %
Délégation assurance	450 K€			
Caution personnelle	45 k€			

Ludovic TIBERGHIEN
Commissaire aux comptes
81, rue du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE
Tél. 03 20 39 33 47 - Fax 03 20 63 92 21
Mail : ltiberghien@valoxy.fr

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices :

Produits à recevoir = 1 868 611 €

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Factures à établir (41810000)	1 854 054
TOTAL	***1 854 054***

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Rabais, remises, ristournes et autres avoirs non reçus (40980000)	9 524
produits à recevoir (42870000)	5 033
TOTAL	***14 557***

Charges constatées d'avance = 294 664 €

Charges constatées d'avance	Montant
cca (48600000)	186 257
cca location immobilière (48661320)	79 405
cca charges locatives (48661400)	10 394
cca maintenance (48661500)	8 684
cca assurances (48661600)	9 924
TOTAL	***294 664***

Charges à payer = 353 744 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues (40800000)	180 112
TOTAL	***180 112***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés à payer (42820000)	107 929
Provision charges sociales sur congés à payer (438200000)	39 572
Dettes provisionnés prime salariés (428210000)	3 634
Provision ch soc sur primes (43861000)	1 454
Ch.fiscales sur congés à payer (44820000)	1 813
Ch fisc sur congés (44860000)	19 230
TOTAL	***173 632***

Ludovic **TIBERGHIEN**
Commissaire aux comptes
1, rue du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE
Tél. 03 20 39 33 47 - Fax 03 20 63 92 21
Mail : ltiberghien@valoxy.fr

DETOWIN SAS

Société par Actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 203, Rue Pierre Mauroy - 59000 LILLE
RCS LILLE : 478 997 216

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal des décisions

L'An Deux Mille Vingt le 29 Septembre à 14 heures, Monsieur Frédéric BARBIER, président de la SAS SABA INVEST, associée unique de DETOWIN SAS, Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 000 Euros

1 . A préalablement exposé ce qui suit :

Le président constate que Monsieur Ludovic Tiberghien, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Frédéric BARBIER, président de la SABA INVEST, associé unique de la société DETOWIN, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2019, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés conformément aux dispositions légales et statutaires à l'associé unique.

2 . A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des Conventions visées à l'article L.227-10 du Code du Commerce
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

1er Décision

- L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
 En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.
 En application de l'article 223 quater du code des Impôts, l'associé unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 dudit code qui s'élèvent à un montant global de 10 984 Euros ainsi que l'impôt correspondant de 3 076 Euros.

2ème Décision

- L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2019 qui s'élève à 728 074.17 Euros de la manière suivante :

 - Dividendes 691 670.46 Euros
 - Réserve Légale 36 403.71 Euros

L'associé unique décide que les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende Distribué	
31/12/2018	398 096.54	Non éligible à l'abattement des 40%
31/12/2017	104 183.71	Non éligible à l'abattement des 40%
31/12/2016	NEANT	

3ème Décision

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du code du commerce, l'associé unique approuve l'absence de nouvelles conventions intervenues au cours de l'exercice et les conventions antérieures poursuivies :

Conventions antérieures :

Prestations de services

- Société concernée : la SAS SABA INVEST, associée dont la présidence est assurée par Monsieur Frédéric BARBIER

- Nature et objet : La société SABA INVEST refacture à la société DETOWIN la prestation de Monsieur BARBIER pour ses fonctions de président de la SAS DETOWIN.

- Modalités : Le montant facturé au titre de l'année 2019 s'élève à 295 014 Euros HT, établi conformément à la convention de prestation entre les deux sociétés.

Prestations de services

- Société concernée : la SA SABA INVEST, associé dont la présidence est assurée par Monsieur Frédéric BARBIER

- Nature et objet : La société SABA INVEST refacture à la société DETOWIN des prestations couvrant les domaines comptables, Ressources Humaines, Informatique. Ces frais de gestion, dans le détail, comprennent :
 .une quote-part des salaires administratifs payés par la SAS SABA INVEST.
 .une quote-part des facturations à la SAS SABA INVEST relatives à des prestations de service informatique et de conseil .
 .une quote-part du loyer du siège social de la société, acquitté par la SAS SABA INVEST.

- Modalités : Le montant facturé au titre de l'année 2019 s'élève à 277 591 Euros HT, établi conformément à la convention de prestation entre les deux sociétés.

Comptes courants d'associés

- Personne concernée : Monsieur Frédéric BARBIER, président associé de la SAS DETOWIN

- Conditions : Monsieur Frédéric BARBIER dispose d'un compte courant dans la société de 90 Euros. Il a fait l'objet d'une rémunération de 1.20 Euros au titre de l'exercice 2019.

4ème Décision

L'associé unique prenant acte de l'expiration des mandats de :
- Monsieur Ludovic Tiberghien, Commissaire aux comptes titulaire ;
- Monsieur Philippe Bondu, Commissaire aux comptes suppléant ;

Décide de nommer en tant que commissaire aux comptes titulaire la Société Valoxy Audit SAS, 81 rue du Pré Catelan, Bât 5, 59110 La Madeleine, représentée par Monsieur Ludovic Tiberghien, pour une durée de six exercices soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

Décide de nommer en tant que commissaire aux comptes suppléant Monsieur Géry Mailly, 1 rue Branly, 62510 Arques, pour une durée de six exercices soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

5ème Décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

SABA INVEST
Le Président, Frédéric BARBIER

F.B-C

DETOWIN SAS

Société par Actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 203, Rue Pierre Mauroy - 59000 LILLE
RCS LILLE : 478 997 216

EXTRAIT DE LA DECISION ANNUELLE D'APPROBATION DES COMPTES DU 29 SEPTEMBRE 2020

TEXTE DES RESOLUTIONS D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

1° PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

- Bénéfice net comptable..... 728 074.17 Euros

A AFFECTER COMME SUIT :

- Dividendes..... 691 670.46 Euros
- Réserve légale..... 36 403.71 Euros

2° RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE ET ADOPTEE

- L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2019 de la manière suivante :

 - Dividendes 691 670.46 Euros
 - Réserve Légale 36 403.71 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende Distribué	
31/12/2018	398 096.54	Non éligible à l'abattement des 40%
31/12/2017	104 183.71	Non éligible à l'abattement des 40%
31/12/2016	NEANT	

Monsieur Frédéric BARBIER

F. B-L

DETOWIN SAS

Société par Actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 203, Rue Pierre Mauroy - 59000 LILLE
RCS LILLE : 478 997 216

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Monsieur Frédéric BARBIER, président de la SAS SABA INVEST, elle-même associée unique de la société DETOWIN, a conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code du Commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les comptes clos au 31 Décembre 2019 sont joints au présent rapport. Nous vous rappelons que les convocations à la présente réunion ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur et les statuts de la société.

Aux termes de l'article 3 de l'ordonnance n° 2020- 318 du 25/03/2020, le délai de tenue des assemblées générales ou réunions de l'associé unique d'approbation des comptes annuels a été prorogé au 30 Septembre 2020 pour les sociétés clôturant leur exercice social au 31 Décembre 2019.

1 / ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au titre de cet exercice clos le 31 Décembre 2019, nous avons réalisé un chiffre d'affaire net de 11 620 487 Euros contre 11 131 567 Euros au titre de l'exercice précédent.

Il se décompose comme suit :

- Ventes de marchandises..... 9 253 575 Euros
- Production vendue services..... 2 366 912 Euros

Les produits d'exploitation se sont élevés à 11 684 906 Euros contre 11 167 760 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 10 656 591 Euros contre 10 567 508 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le tableau ci-après reprend les principales charges de la société comparées à celles du précédent exercice :

	2019	2018	Variation
Achats de marchandises	7 652 051 Euros	7 569 287 Euros	+ 1. 1 %
Variation de stock (marchandises)	- 269 549 Euros	- 201 819 Euros	N.S.
Autres achats et charges externes	1 346 968 Euros	1 083 402 Euros	+24.3%
Impôts, taxes et versements assimilés	59 275 Euros	70 608 Euros	-16.1 %
Salaire et traitements	1 213 141 Euros	1 367 892 Euros	-11.3%
Charges sociales	394 711 Euros	489 542 Euros	-19.37 %
Dotations aux amortissements sur immobilisations	108 767 Euros	113 175 Euros	-3.89 %
Dotations aux provisions	151 118 Euros	65 395 Euros	+131.08%

Le résultat d'exploitation présente un solde bénéficiaire de 1 028 315 Euros contre 600 252 Euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges financières de l'exercice se sont élevées à 5 406 Euros contre 5 620 Euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits financiers de l'exercice se sont élevés à 158 Euros contre 155 Euros au titre de l'exercice précédent.
Compte tenu de ces éléments, le résultat financier est déficitaire et ressort à – 5 248 Euros.

Le résultat courant avant impôts ressort à 1 023 067 Euros contre 594 788 Euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de ce résultat, d'un résultat exceptionnel de 15 272 Euros et d'un impôt sur les sociétés de 310 265 Euros, l'exercice clos le 31 Décembre 2019 se solde par un bénéfice de 728 074.17 Euros contre 419 048.98 Euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 Décembre 2019, le total du bilan de la société s'élevait à 6 454 162 Euros contre 5 971 869 Euros au titre de l'exercice précédent

Au cours de cet exercice, l'effectif moyen du personnel s'est élevé à 40 salariés contre 42 au titre de l'exercice précédent.

II Situation et évolution de la société au cours de l'exercice écoulé

2.1 Informations sur les établissements

La société DETOWIN SAS a pour objet à titre principal le négoce en gros comme au détail de produits de téléphonie, abonnements, matériels et accessoires s'y rapportant.

Elle exploite huit établissements :

- Le 1er à HAZEBROUCK (59190) – La Creule - Centre Commercial CARREFOUR ;
- le 2nd à AIRE SUR LA LYS (62120) – Avenue de l'Europe – Centre Commercial CARREFOUR ;
- le 3ème à ABBEVILLE (80100) – 28, rue des Lingers
- Le 4ème à DURY (80480) – Centre Commercial AUCHAN – DURY – AMIENS SUD ;
- Le 5 ème à AUCHY LES MINES (62138) – Centre Commercial Carrefour – Avenue Nelson MANDELA ;
- Le 6 ème à ARMENTIERES (59280) – 27, rue de Dunkerque
- Le 7 ème à LONGUENESSE (62219) – Centre Commercial AUCHAN - Rives de l'Aa
- Le 8ème à ABBEVILLE (80100), Centre commercial Géant Hyper U – Avenue Vincent Auriol

2.2 – Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4-1 du Code du Commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31/12/2019 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

ART D 441 L 1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu	ART D 441 L 2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT

	0 jour	1à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	**+91 j**	**Total (1 jour ou +)**			**0 jour**	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	**Total (1 j ou +**
Nbe factures concernées	**29**					**65**			**1**				**0**
Mtt total des factures concernées	**3 795**	14875	8694	469	4692	**28730**			**559**				**0**
Pourcentage du mtt total des achats de l'exercice	**0.03%**	0.14%	0.08%	0.00%	0.05 %	**0.28%**							
Pourcentage du CA de l'exercice									**0.00%**	0.00%	0	0	**0.00%**

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisés

Nbe de factures exclues	0		0
Mtt total	0		0

Délais de paiement de références utilisés

Délais de paiement	Délais contractuels		Délais contractuels

2.3 – Situation prévisible et perspective d'avenir

D'une manière générale, pour l'exercice 2020, la société poursuit sa politique d'expansion et de développement.

Les nombreux investissements réalisés permettent de fidéliser une clientèle déjà importante et ainsi dégager des résultats économiques en hausse.

2.4 – Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet évènement.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

A la date d'établissement de ses comptes, l'entreprise a constaté une baisse du chiffre d'affaires de 12 % sur la période comprise entre le 1er janvier 2020 et la date d'établissement des comptes. Elle a été contrainte de fermer 8 boutiques pendant 8 semaines.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour 100 % du personnel
- Obtention d'un prêt garanti par l'état pour 650 000 Euros.
- Report de l'échéance fiscale d'acompte IS du 15 Mars

.

2.5 – Activité de la société en matière de recherche et de développement

La société n'a entrepris aucune opération particulière dans ce domaine au cours de l'exercice écoulé.

III – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous soumettons à votre approbation, les comptes annuels clos le 31 Décembre 2019 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 728 074.17 Euros.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 728 074.17 Euros de la manière suivante :

- Dividendes..... 691 670.46 Euros
- Réserve Légale..... 36 403.71 Euros

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter de la décision de l'associé unique.

IV - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende Distribué	
31/12/2018	398 096.54	Non éligible à l'abattement des 40%
31/12/2017	104 183.71	Non éligible à l'abattement des 40%
31/12/2016	NEANT	

V - FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient ni filiale, ni participation.

VI - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 dudit code qui s'élèvent à un montant global de 10 984 Euros ainsi que l'impôt correspondant de 3 076 Euros.

VII – INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du Code du commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L233-7 et L233-12 du Code du commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des associés possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix- huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :
La société SABA INVEST SAS dont le siège social est situé 203 rue Pierre Mauroy – 59000 LILLE

détient 100 000 actions sur les 100 000 composant le capital social, ce qui représente en pourcentage, 100 % dudit capital auxquelles sont attachées 100 000 voix sur les 100 000 existantes. Aucun changement n'est donc intervenu au cours de l'exercice.

VIII – MONTANT DES PRETS INTERENTREPRISES CONSENTIS

Conformément aux dispositions de l'article L511-6 3bis du Code monétaire et financier, nous vous précisons qu'au 31 décembre 2019, notre société n'a consenti aucun prêt à moins de trois ans à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

IX – SITUATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Renouvellement des commissaires aux comptes :

Le Président constatant l'expiration des mandats de :

- Monsieur Ludovic Tiberghien, Commissaire aux comptes titulaire
- Monsieur Philippe Bondu, Commissaire aux comptes suppléant

Propose de nommer en tant que commissaire aux comptes titulaire la Société Valoxy Audit SAS, 81 rue du Pré Catelan, Bât 5, 59110 La Madeleine, représentée par Monsieur Ludovic Tiberghien, pour une durée de six exercices soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

Propose de nommer en tant que commissaire aux comptes suppléant Monsieur Géry Mailly, 1 rue Branly, 62510 Arques, pour une durée de six exercices soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

X – CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L227-10 du code du commerce et des statuts, il convient de rappeler les nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice et les conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote et qui correspondent aux propositions ci-dessus.

Monsieur Frédéric BARBIER,
Président

F. B

Ludovic TIBERGHIEN

81 rue du pré Catelan

59 110 LA MADELEINE

EXPERT COMPTABLE INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RATTACHE A LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE DOUAI

SAS Detowin

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
SAS Detowin
203 rue Pierre Mauroy
59000 Lille
Ce rapport contient 17 pages

Membre d'une Association Agréée

le règlement des honoraires par chèque est accepté

commissaire aux comptes

Ludovic TIBERGHIEN

81 rue du pré Catelan

59 110 LA MADELEINE

EXPERT COMPTABLE INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHE A LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE DOUAI

SAS Detowin
Capital social : 1 000 000 Euros
203 rue Pierre Mauroy
59000 Lille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS Detowin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 29 Juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importante auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes

Ludovic TIBERGHIEN

81 rue du pré Catelan

59 110 LA MADELEINE

EXPERT COMPTABLE INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHE A LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE DOUAI

comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Ludovic TIBERGHIEN

81 rue du pré Catelan

59 110 LA MADELEINE

EXPERT COMPTABLE INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RATTACHE A LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE DOUAI

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine
Le 14 septembre 2020

Ludovic Tiberghien
Commissaire aux comptes